

**VILLE DE LAC-MÉGANTIC  
AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NO 2021-15**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 21 septembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement de zonage n° 1324 concernant la construction sur le chemin du Motel-sur-le-lac, les usages résidentiels au centre-ville, les maisons de chambre sur la rue Saint-Adolphe et le nombre de cases de stationnement pour les habitations abordables multifamiliales financées par la SCHL.

QUE l'objet de ce projet de règlement est de permettre la construction sur le chemin du Motel-sur-le-Lac, l'usage résidentiel au rez-de-chaussée dans le centre-ville et l'usage « Maison de chambre » sur la rue Saint-Adolphe et de régir le nombre de cases de stationnement pour les habitations abordables multifamiliales financées par la SCHL. L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 23 novembre 2021, date d'émission du certificat de conformité de la MRC du Granit.

**DONNÉ À LAC-MÉGANTIC**, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de décembre 2021.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière